CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

AU 1ER JANVIER 2025 - MISE À JOUR AU 1ER SEPTEMBRE 2025

Prix en euro (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

CAISSE D'EPARGNE
ILE-DE-FRANCE

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des particuliers en vigueur au 01/01/2025.

La Caisse d'Epargne fonde sa relation avec vous sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer auprès du conseiller clientèle de votre agence Caisse d'Epargne.

- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2025 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euro
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[1] : **Direct Ecureuil**	**Gratuit** (hors coût fournisseur d'accès internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : **AlertEcureuil**	**2,55 €/mois** soit pour information, **30,60 €/an** (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte[2]	**4,95 €/trimestre** soit pour information, **19,80 €/an**
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale :	
• À débit immédiat : **Carte Visa Classic**	**50,55 €/an**
• À débit différé : **Carte Visa Classic**	**50,55 €/an**
• À débit immédiat et à autorisation quasi-systématique : **Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique**[3]	**43,00 €/an**
• À débit immédiat et à autorisation systématique : **Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique**[4]	**41,60 €/an**
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Carte Visa Classic **1,00 €/retrait** (à partir du 4e retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : **Assurance sur Compte**[5]	**36,00 €/an**[6]
Virement (cas d'un virement SEPA[7] occasionnel) :	
• En agence	**3,80 €/virement**
• Par internet	**Gratuit**
Prélèvement :	
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA[7]	**Gratuit**
• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[7]	**Gratuit**
Commission d'intervention	**8,00 €/opération** avec un plafond de **80,00 €/mois**

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône « », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).

(1) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.
(2) Ces frais sont inclus dans les offres groupées de services.
(3) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(4) Carte uniquement commercialisée pour les offres Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et les majeurs protégés.
(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
(6) Tarif en vigueur au 01/01/2025.
(7) SEPA, voir définition en page 47.

SOMMAIRE

› Extrait standard des tarifs 2025 aux particuliers 04

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE
› Ouverture, transformation, clôture 06
› Relevés de compte 06
› Tenue de compte 06
› Services en agence 07
› Autres services 07
› Services bancaires de base 08
› Les Prestations de base 09

BANQUE À DISTANCE
› Banque à distance 10

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT
› Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services) 12
› Virements 16
› Prélèvements SEPA/TIPSEPA 17
› Chèques 18
› Offres retirées de la commercialisation 18

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES
› Les Formules 19
› Enjoy 22
› Tarifications spécifiques agence Enjoy 23
› Offre Satellis 23
› Offre Coloc' 24
› OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) 24
› Offres retirées de la commercialisation 25

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS
› Commission d'intervention 28
› Opérations particulières 28
› Incidents de paiement 29
› Plafonnements spécifiques 30

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS
› Découverts et autorisations de découvert 31
› Crédits à la consommation 32
› Crédits immobiliers 33
› Assurance 33

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS
› Épargne bancaire 34
› Placements financiers 35
› Assurance-vie 37
› Parts sociales 37
› Services de Gestion Privée et Banque Privée 37

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE
› Vous assurer ainsi que vos proches 38
› Assurer vos biens 38
› Vous protéger au quotidien 39
› Assurer votre épargne 39
› Protéger vos moyens de paiements 39
› Offres retirées de la commercialisation 39

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES
› Frais de succession 40
› Autres prestations 40

OPÉRATIONS INTERNATIONALES
› Option Internationale 41
› Change manuel 41
› Opérations par carte bancaire 42
› Opérations par chèques 42
› Virements non SEPA 42
› Comptes en devises 43
› Offres retirées de la commercialisation 43

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES
› Fonctionnement du compte 44
› Offre groupée de services 44
› Crédits à la consommation 45
› Option Internationale 45

INFORMATIONS UTILES
› Pour rester en contact avec votre banque à tout moment 46
› Nos partenaires/mentions légales 46
› Informations complémentaires 47

RÉSOUDRE UN LITIGE
› Votre Caisse d'Epargne : votre interlocuteur privilégié 48
› Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige 49

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/clôture d'un compte de dépôt ..... **Gratuit**
- Service d'aide à la mobilité bancaire (Domilis)..... **Gratuit**
  - Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois ..... **Gratuit**

RELEVÉS DE COMPTE

Selon périodicité	Papier	Électronique(1)
Mensuelle	**Gratuit**	**Gratuit**
Autre périodicité	**1,25 €/relevé supplémentaire**	**Gratuit**

- Relevé annuel de frais ..... **Gratuit**
- Relevé de compte mensuel en braille ..... **Gratuit**

TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte(2) de dépôt (hors offres groupées de services) 12/25 ans **Gratuit** .... **4,95 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif ..... **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte(3)**

Compte inactif au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

(1) Sous réserve de la souscription au service e-Documents.
(2) Ces frais sont inclus dans les offres groupées de services.
(3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence ou au Distributeur Automatique de Billets (DAB) Caisse d'Epargne Ile-de-France..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique :
  - Retrait d'espèces dans l'agence de domiciliation
    - clients non titulaires d'une carte bancaire ..... **Gratuit**
    - clients titulaires d'une carte bancaire non valide ou dont le plafond de retrait est dépassé .. **Gratuit**
    - clients titulaires d'une carte bancaire dont le plafond de retrait n'est pas atteint..... **5,00 €/retrait**
  - Retrait d'espèces dans une autre agence que celle de domiciliation ou dans une autre Caisse d'Epargne..... **5,00 €/retrait**
- Retrait d'espèces au guichet agence d'une autre banque du réseau Caisse d'Epargne..... **5,00 €/retrait**

AUTRES SERVICES

- Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire (IBAN-BIC)..... **Gratuit**
- Service opérations courantes illimitées ..... **2,60 €/mois**
  - virements SEPA(1) occasionnels ou permanents tous canaux
  - recherche de document(s)
  - réédition du code confidentiel de la ou des carte(s) détenue(s) par le titulaire
  - émission de chèque(s) de banque

COFFRE-FORT

- Frais de location de coffre-fort (selon contenance) ..... **De 65,00 € à 180,00 €/an**
- Extension de garantie..... **De 75,00 € à 250,00 €/an selon le niveau de garanties choisi**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) .... **Frais réels par ouverture**

IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

SERVICES BANCAIRES DE BASE(1) ..... Gratuit

(1) SEPA, voir définition en page 47.

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA[2]), titre interbancaire de paiement SEPA[2] ou virement bancaire SEPA[2][3], ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[4] Direct Ecureuil
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

À SAVOIR

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (page 28) ainsi que d'une réduction et d'un plafonnement des frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (page 30).

(1) Services définis à l'article D312-5-1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.
(2) SEPA, voir définition en page 47.
(3) Hors virement SEPA instantané.
(4) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.

LES PRESTATIONS DE BASE[1]

- L'ouverture et la clôture du compte ..... **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an..... **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire..... **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires ..... **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ..... **Gratuit**
- La tenue du compte ..... **Cf. Tarif indiqué dans cette brochure**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires..... **Gratuit**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA[2]), titre interbancaire de paiement SEPA[2] ou virement bancaire SEPA[2], ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance..... **Cf. Tarif indiqué dans cette brochure**
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[3] Direct Ecureuil..... **Gratuit**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque ..... **Cf. Tarif indiqué dans cette brochure**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne ..... **Cf. Tarif indiqué dans cette brochure**

(1) Au sens des articles L312-1 et D312-5 du Code Monétaire et Financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).
(2) SEPA, voir définition en page 47.
(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.

BANQUE
A DISTANCE

- Direct Ecureuil ..... **Gratuit**[1]
  Abonnement à des services de banque à distance (internet[1], téléphone fixe[2], téléphone mobile[3], etc.)[4].
- e-Documents ..... **Gratuit**
  Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance[5].
- Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)[6]
  (fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire)
  - adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP ..... **Gratuit**
  - lecteur CAP ..... **Gratuit**
- Coffre-fort numérique[7] 18/25 ans **-50%** ..... **1,20 €/mois**
  Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.
- Libre Service Ecureuil ..... **Gratuit**
  Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs Caisse d'Epargne.
- Règlement SEPAmail
  - réponse à une demande de règlement ..... **Gratuit**
  - émission d'un virement SEPA[8] via Règlement SEPAmail ..... **Gratuit**
- Sécur'Pass ..... **Gratuit**
  Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes[9] ..... **Gratuit**
  Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs compte(s) ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autre(s) banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- Webprotexion ..... **Gratuit**
  Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS etc.)[4] réservés aux représentants légaux des personnes protégées.
- Moneypitch ..... **Gratuit**
  Service sécurisé disponible sur internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales, réservé à la clientèle Banque Privée.
- AlertEcureuil
  Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
  - Formule Individuelle 12/25 ans **-50%** ..... **2,55 €/mois**
    soit pour information, 30,60 €/an[10]
  - Formule Famille ..... **4,05 €/mois**
    soit pour information, 48,60 €/an[10]

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.
(2) Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe.
(3) Selon équipement et système d'exploitation.
(4) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.
(5) Sous réserve de la disponibilité des documents en format numérique.
(6) Sous réserve d'avoir communiqué votre numéro de téléphone mobile à votre agence.
(7) Hors coût du fournisseur d'accès internet. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(8) SEPA, voir définition en page 47.
(9) Sous réserve de disponibilité.
(10) Hors coût opérateur téléphonique.

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de votre banque à distance[1][2]

- Consultation du code confidentiel de la carte et données de la carte[3] ..... **Gratuit**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte ..... **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse ..... **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)[3] ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger ..... **Gratuit**
- Enrôlement sur le mode de paiement Apple Pay[3][4] ..... **Gratuit**
- Affichage digital de la carte[3][5] ..... **Gratuit**

Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[6] dans la gestion de son budget[3] :

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur[3] ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur[3] .... **Gratuit**

(1) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.
(2) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.
(3) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.
(4) Selon équipement et système d'exploitation.
(5) Sous réserve de disponibilité.
(6) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre de Services Bancaires de Base, d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et des majeurs protégés.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

- Carte Nomade ..... **Gratuit**
- Carte Equilibra sans code des majeurs protégés ..... **25,40 €/an**
- Carte Nomea des majeurs et mineurs protégés ..... **25,40 €/an**

Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)	Visa Infinite[1]	Visa Platinum[1]	Visa Premier[1]	Visa Classic[2]	Visa Classic à contrôle de solde systématique[3]	Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[4]
	18/25 ans	-50 %		16/25 ans		-50 %
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)			154,95 €	50,55 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	352,50 €	224,30 €	154,95 €	50,55 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)						43,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)					41,60 €	

(1) Carte non commercialisée auprès des mineurs.
(2) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.
(3) Carte uniquement commercialisée pour les offres Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et les majeurs protégés.
(4) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)[1]

Cartes (tarif annuel)	Visa Platinum Izicarte	Visa Premier Izicarte	Visa Classic Izicarte
	18/25 ans	-50 %	
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	-	154,95 €	50,55 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	224,30 €	154,95 €	50,55 €

À SAVOIR :

La carte Izicarte permet de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE[2] ..... **Gratuit**
- Dates relatives aux opérations de paiement par carte bancaire à débit différé
  - date d'arrêté de compte[3] ..... **Le dernier jour du mois**
  - date de valeur[4] ..... **Le 4 du mois suivant**
  - date de débit des factures[5] ..... **Le 4 du mois suivant**

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euro

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
  (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :

Cartes	Offre groupée de services : Satellis, Bouquet Liberté, Futéo ou Solution 16-17	Offre groupée de services : ENJOY, Formule Initial	Sans offre groupée de services	Offre groupée de services : Formule Confort, Formule Optimal
- Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[6], - Visa Classic / Visa Classic Izicarte	6 retraits gratuits/mois au-delà par opération 1,00 €	3 retraits gratuits/mois au-delà par opération 1,00 €	3 retraits gratuits/mois au-delà par opération 1,00 €	Gratuit
- Visa Premier/ Visa Premier Izicarte - Visa Platinum / Visa Platinum Izicarte - Visa Infinite	Gratuit	-	Gratuit	Gratuit

(1) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.
(2) Voir détail de l'EEE, page 47.
(3) Date à laquelle la Caisse d'Epargne arrête le cumul des factures du client enregistrées dans leur ordre chronologique.
(4) Date de référence servant au calcul des intérêts débiteurs ou créditeurs.
(5) Date à laquelle la Caisse d'Epargne débite le compte du client du montant total des factures cumulées depuis le dernier débit. À cette date, le solde du compte doit être suffisamment provisionné pour permettre le débit.
(6) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) pour les clients détenteurs de l'offre Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et les majeurs protégés ..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique :
  - Retrait d'espèces dans l'agence de domiciliation
    - › clients non titulaires d'une carte bancaire ..... **Gratuit**
    - › clients titulaires d'une carte bancaire non valide ou dont le plafond de retrait est dépassé .. **Gratuit**
    - › clients titulaires d'une carte bancaire dont le plafond de retrait n'est pas atteint..... **5,00 €/retrait**
  - Retrait d'espèces dans une autre agence que celle de domiciliation ou dans une autre Caisse d'Epargne..... **5,00 €/retrait**
- Retrait SMS[1] (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces au guichet agence d'une autre banque du réseau Caisse d'Epargne ..... **5,00 €/retrait**
- Service retraits déplacés illimités ..... **1,25 €/mois**

  Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

LES AUTRES SERVICES CARTE

- Service e-Cartes[2] ..... **13,75 €/an**

  (paiement sécurisé sur internet, service disponible depuis l'application mobile[2])
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
- Réédition du code confidentiel de la carte..... **8,50 €**
- Refabrication de la carte avant échéance..... **10,70 €**
- Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits d'espèces ou de paiement[3]
  - en agence..... **18,60 €**
- Frais d'envoi de carte en recommandé..... **7,65 €**
- Frais d'envoi de carte à l'international ..... **9,00 €**

(1) Sous réserve de disponibilité dans votre Caisse d'Epargne.
(2) Sous réserve de commercialisation. Sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Epargne, d'être abonné aux services de banque à distance et d'être équipé de Sécur'Pass.
(3) Sous réserve d'acceptation et d'éligibilité.

VIREMENTS[1]

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA[2]

- Réception d'un virement SEPA[2] occasionnel ou permanent ..... **Gratuit**
- Demande de rejet de virement ..... **12,00 €**
- Confirmation de réception de virement ..... **19,00 €**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA[2]

Frais par virement vers un compte du réseau Caisse d'Epargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA[2] occasionnel)		
Frais par virement SEPA[2] classique	**Gratuit**	**Gratuit**
Frais par virement SEPA[2] instantané	**Gratuit**	**Gratuit**
Émission d'un virement SEPA[2] (cas d'un virement SEPA[2] permanent)		
Frais par virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA[2] occasionnel)		
Frais par virement SEPA[2] classique	**3,80 €/virement**	**Gratuit**
Frais par virement SEPA[2] instantané	**3,80 €/virement**	**Gratuit**
Émission d'un virement SEPA[2] (cas d'un virement SEPA[2] permanent)		
Frais par virement permanent	**2,55 €/virement**	**Gratuit**

Autres opérations

- Virement (cas d'un virement SEPA[2] occasionnel) valeur Jour au guichet de l'agence[3] ..... **15,20 €**
- Service Wero[4] ..... **Gratuit**
  Service permettant d'effectuer des virements SEPA[2] instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile.
- Frais d'intervention (demande de retour de fonds, d'avis de sort, de correction de date de valeur) ..... **12,00 €**

(1) Virements en euro réalisés dans l'EEE (voir détail de l'EEE page 47). Pour les virements en devises hors euro ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales » page 41.
(2) SEPA, voir définition en page 47.
(3) Hors virement SEPA instantané.
(4) Sous réserve de commercialisation.

PRÉLÈVEMENTS SEPA /TIPSEPA[1]

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[1] ..... **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA[1] ..... **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements ..... **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA[1] ..... **Gratuit**

	Au guichet de l'agence ou par téléconseiller	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	**Gratuit**	**Gratuit**
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)	**15,25 €/ligne**	-

- Paiement d'un Titre Interbancaire de Paiement (TIPSEPA[1]) ..... **Gratuit**

ICS (Identifiant Créancier SEPA[1])

Il remplace le Numéro National Émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA[1]. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire

Le client donne l'instruction à la Caisse d'Epargne de bloquer tout prélèvement SEPA[1] provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client indique. Tout prélèvement SEPA[1] émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Epargne.

Liste blanche

Le client donne l'instruction à la Caisse d'Epargne de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA[1], émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client désigne à la Caisse d'Epargne. Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA[1] émis par un (ou plusieurs) créancier(s) pour chaque mandat désigné à la Caisse d'Epargne.

(1) SEPA, voir définition en page 47.

CHÈQUES

- Chéquier ..... **Gratuit**
- Mise à disposition de chéquier à l'agence ..... **Gratuit**
- Remise de chèque(s) ..... **Gratuit**
  Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré[1]
  (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité
  (voir Conditions Générales de la Convention de Compte de Dépôt)
- Remise de chèque(s) sur compte d'épargne soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir Conditions Générales des Comptes d'Epargne) ..... **Gratuit**
- Émission d'un chèque de banque en agence sur compte de dépôt ou livret (hors Livret A) ... **13,20 €**
- Émission d'un chèque de banque en agence sur Livret A ..... **Gratuit**
- Paiement d'un chèque ..... **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier ..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
  - envoi par lettre recommandée ..... **7,65 €/chéquier**
  - envoi par courrier simple[2] ..... **Gratuit**
  - envoi à l'international ..... **Nous consulter**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois .... **7,50 €/chéquier**

La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux Conditions Générales de la Convention de Compte de Dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur ..... **13,00 €/chèque**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur ..... **22,50 €/chéquier**

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Carte de retrait EUFISERV sur compte de dépôt ..... **23,70 €/an**
- Service e-Carte bleue ..... **13,75 €/an**

(1) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).
(2) La Caisse d'Epargne Ile-de-France se réserve le droit de suspendre ce service pour des raisons de sécurité.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

LES FORMULES

À SAVOIR

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire[9].

Ces offres sont composées des services suivants :

	FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)	
Cartes bancaires disponibles[1]	**Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]**	**Visa Classic[3] ou Visa Classic IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé[5]**
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[6] : Direct Ecureuil* • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel électronique* • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande[7][8]* • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne* • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro • Autorisation de découvert[7][8]	
Formule Famille[1][9]	**13,20 €/mois**	
Formule Individuelle[1][10]	**6,75 €/mois**	
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans souscrite jusqu'au 31/12/21	**1,50 €/mois**	
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans souscrite à compter du 01/01/22	**2,00 €/mois**	
Professionnels[11]	**50 % de réduction**	

* Services gratuits à l'unité. Pour le chéquier : hors frais d'envoi postaux.

(1) Parmi les cartes disponibles : si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents. Pour les enfants jusqu'à 28 ans : une carte adaptée par enfant bénéficiaire.

(2) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) La Carte Visa Classic à débit différé n'est pas commercialisée auprès des mineurs.

(6) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.

(7) A l'exception des clients mineurs.

(8) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.

(9) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(10) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(11) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant assorti d'une offre groupée de services Labelis, Labelis Santé, Libre Convergence ou Franchise et Vous, et destiné à leur activité professionnelle.

FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles[1]	**Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]**	**Visa Classic[3] ou Visa Classic IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé[5]**	**Visa Premier[5] ou Visa Premier IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé**
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[6] : Direct Ecureuil* • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel électronique* • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande[7][8]* • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne* • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro • Autorisation de découvert[7][8] • Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500 €[8] • Assurance sur Compte (protection en cas de perte/vol des moyens de paiements/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)[9]		
Formule Famille[1][10]	**15,65 €/mois**		**21,25 €/mois**
Formule Individuelle[1][11]	**10,05 €/mois**		**15,65 €/mois**
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans souscrite jusqu'au 31/12/21	**3,00 €/mois**		**4,00 €/mois**
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans souscrite à compter du 01/01/22	**4,00 €/mois**		**6,00 €/mois**
Professionnels[12]	**50 % de réduction**		

* Services gratuits à l'unité. Pour le chéquier : hors frais d'envoi postaux.

(1) Parmi les cartes disponibles : si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents, dont 2 Cartes Visa Premier (toute carte bancaire Visa Premier supplémentaire non comprise dans une Formule Famille sera facturée 50 % du prix unitaire). Pour les enfants jusqu'à 28 ans : une carte adaptée par enfant bénéficiaire (une Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ou une Carte Visa Classic ou une Carte Visa Classic Izicarte ou, le cas échéant, une Carte Visa Premier ou une Carte Visa Premier Izicarte).

(2) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) Les Cartes Visa Classic à débit différé et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(6) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.

(7) A l'exception des clients mineurs.

(8) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.

(9) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

(10) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(11) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(12) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant assorti d'une offre groupée de services Labelis, Labelis Santé, Libre Convergence ou Franchise et Vous, et destiné à leur activité professionnelle.

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles[1]	**Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]**	**Visa Classic[3] ou Visa Classic IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé[5]**	**Visa Premier[5] ou Visa Premier IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé**	**Visa Platinum[5] ou Visa Platinum IZICARTE[4] Débit Différé**	**Visa Infinite[5] Débit Différé**
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[6] : Direct Ecureuil* • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel électronique* • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande[7][8]* • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne* • Tenue de compte • Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour + • Autorisation de découvert[7][8] • Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000 €[8] • Des virements SEPA[9] instantanés (Instant Payment) • Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus • Assurance sur Compte (protection en cas de perte/vol des moyens de paiements/ vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)[10]				
Formule Famille[1][11]	**30,20 €/mois**		**38,00 €/mois**	**49,20 €/mois**	
Formule Individuelle[1][12]	**22,40 €/mois**		**28,00 €/mois**	**39,15 €/mois**	
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans souscrite jusqu'au 31/12/21	**6,00 €/mois**		**8,00 €/mois**		
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans souscrite à compter du 01/01/22	**8,00 €/mois**		**10,00 €/mois**		
Professionnels[13]	**50 % de réduction**				

* Services gratuits à l'unité. Pour le chéquier : hors frais d'envoi postaux.

(1) Parmi les cartes disponibles : si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents dont 2 cartes haut de gamme (Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite). Pour les parents, toute carte bancaire haut de gamme (Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite) non comprise dans une Formule Famille sera facturée 50 % du prix unitaire. Pour les enfants jusqu'à 28 ans : une carte adaptée par enfant bénéficiaire (une Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ou une Carte Visa Classic ou une Carte Visa Classic Izicarte ou, le cas échéant, une Carte Visa Premier ou une Carte Visa Premier Izicarte).

(2) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) Les Cartes Visa Classic à débit différé, Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(6) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.

(7) À l'exception des clients mineurs.

(8) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.

(9) SEPA, voir définition en page 47.

(10) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

(11) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(12) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(13) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant assorti d'une offre groupée de services Labelis, Labelis Santé, Libre Convergence ou Franchise et Vous, et destiné à leur activité professionnelle.

> ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel électronique*	**2,00 €/mois soit 24,00 €/an**
Tenue de compte	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[1]	
Un chéquier (sur demande)*[2]	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[3] : Direct Ecureuil*	
Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)*	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne*, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	
L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Sécur'Pass*	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil Formule Individuelle	
Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)*	
Les virements (cas d'un virement SEPA[4] occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[4]) via l'espace client (internet ou application mobile)*	
Les prestations suivantes liées à la Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique : • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne*, • La réédition du code confidentiel, • Les frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire en cas de perte, vol ou usage frauduleux*, • La re-fabrication de la carte avant échéance, • Les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile* (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de disponibilité).	

*Services gratuits à l'unité.
(1) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(2) Sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Epargne Ile-de-France.
(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.
(4) SEPA, voir définition en page 47.

TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ses opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même, via son espace personnel de banque à distance (Direct Ecureuil).

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte[1]

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN..... **5,00 €**

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA[1][2]

Frais par virement vers une autre banque

- Frais par virement occasionnel vers une autre banque ..... **5,00 €**

Autres opérations

- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement..... **5,00 €**

OFFRE SATELLIS

SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt* incluant la tenue de compte, le relevé de compte mensuel* et un relevé de compte annuel Personne Protégée*, la cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement[3]), le Service Opposition[3], Satellis Assurance[3], la mise en place d'un échéancier de virements SEPA[2], un virement SEPA[2][4] occasionnel vers un autre établissement, le service d'épargne automatique (Eparfix ou Eparplus), les frais d'émission d'un chèque de banque (1/an), les frais d'opposition sur un chèque (1/an), retrait du consentement sur une autorisation de prélèvement*, la réédition du code confidentiel et/ou le remplacement de carte (1/an), les retraits d'espèces aux DAB d'une autre banque (zone euro)*. L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie	
Carte Nomea - Carte Equilibra sans code des majeurs protégés	**3,70 €/mois soit 44,40 €/an**
Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	**4,40 €/mois soit 52,80 €/an**

SATELLIS AUTONOMIE PLUS

Satellis Autonomie Plus est une offre groupée de services destinée aux représentants légaux professionnels et familiaux comprenant : un compte de dépôt* incluant la tenue de compte* et le relevé de compte mensuel*, une autorisation de découvert[5], un abonnement à des services de banque à distance, ainsi qu'un chéquier[5] destiné au gestionnaire..... **1,50 €/mois soit 18,00 €/an[6]**

* Services gratuits à l'unité.
(1) Opération effectuée par un téléconseiller.
(2) SEPA, voir définition en page 47.
(3) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
(4) Hors virement SEPA instantané.
(5) Sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Epargne Ile-de-France. Services non commercialisés auprès des mineurs.
(6) L'offre Satellis Autonomie Plus est soumise à tarification lorsque le Client personne protégée n'est pas équipé de l'offre Satellis Autonomie.

OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée d'un compte de dépôt* joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte*, un abonnement à des services de banque à distance* (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[1], fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique).

Cotisation à une offre groupée de services	
Sans carte de paiement	**Gratuit**
Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	**1,00 €/carte/mois**

OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant : • La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt • Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)[2] : Visa Classic à contrôle de solde systématique • Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte • Quatre émissions de virements mensuels SEPA[3][4] dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA[3] en nombre illimité • Deux chèques de banque par mois • Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[1] ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement : Direct Ecureuil • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte : AlertEcureuil • La fourniture de Relevés d'Identité Bancaire • Un changement d'adresse une fois par an	**1,00 €/mois soit 12,00 €/an**

- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte[5] ..... **16,50 €/mois**
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R 312-4-2 du Code Monétaire et Financier ..... **4,00 €/opération dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte[5] pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier..... **25,00 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[5] pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier ..... **16,50 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision[6]
  - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 € ..... **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €**[7]
  - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 €..... **6,00 €/rejet**[7]

  Frais dans la limite d'un plafond de ..... **16,50 €/mois**[8]

* Services gratuits à l'unité.
(1) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.
(2) En cas de compte joint, une seconde carte de paiement à autorisation systématique peut être souscrite par le cotitulaire. Elle sera facturée 50 % du prix unitaire de la carte.
(3) SEPA, voir définition en page 47.
(4) Hors virement SEPA instantané
(5) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
(6) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télérèglements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.
(7) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.
(8) Plafond lié aux frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.

> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation à une offre groupée de services (mensuelle)[1]	Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]	Visa Classic[3] ou Visa Izicarte[4] Classic à Débit Immédiat	Visa Classic[5] ou Visa Izicarte[4] Classic à Débit Différé	Visa Premier[5] ou Visa Izicarte[4] Premier	Visa Platinum[5] ou Visa Izicarte[4] Platinum	Visa Infinite[5]
Une carte au choix						
Tarif standard	**9,20 €**	**9,20 €**	**9,20 €**	**16,15 €**	**22,05 €**	**32,20 €**
Tarification jeunes (12-21 ans)	**1,00 €**	**1,00 €**	**1,00 €**	**2,00 €**	**2,48 €**	**3,60 €**
Tarification jeunes (22-25 ans)	**4,18 €**	**4,18 €**	**4,18 €**	**7,35 €**	**10,00 €**	**14,60 €**
Tarification jeunes (26-27 ans)	**5,85 €**	**5,85 €**	**5,85 €**	**10,29 €**	**14,00 €**	**20,44 €**
Tarification jeunes (28-29 ans)	**7,10 €**	**7,10 €**	**7,10 €**	**12,50 €**	**17,00 €**	**24,82 €**
Des services inclus dans le socle						
Compte de dépôt (simple ou joint)*						
Tenue de compte						
Relevé de compte mensuel électronique (ou papier)*						
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance sur Compte Formule Individuelle[6])						
Une autorisation de découvert[7]						
Un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) [8] Direct Ecureuil*						
Chéquier[7]*						
Libre Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs Caisse d'Epargne)*						
Un forfait de 6 retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)[9]						

En option	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiements (Assurance sur Compte Formule Famille[6][10])	**11,40 €/an (0,95 €/mois)[11]**
Avantages couples et offres supplémentaires	
Votre 2e Bouquet Liberté (carte de même niveau ou de niveau inférieur) ou celui de votre conjoint	**- 50 % sur Tarif standard[12]**
Cotisation seconde carte, identique à celle détenue ou de gamme inférieure sauf Carte Visa Infinite	**- 50 % sur Tarif standard[12]**

* Services gratuits à l'unité.
(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).
(2) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(3) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.
(4) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.
(5) Les Cartes Visa Classic à débit différé, Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.
(6) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
(7) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(8) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.
(9) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie « Vos moyens et opérations de paiement, Cartes ».
(10) Cette formule est réservée au souscripteur titulaire du Bouquet Liberté, à son conjoint (époux, concubin ou personne liée au souscripteur par un PACS), non divorcé ni séparé de corps et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattaché fiscalement à l'un ou à l'autre.
(11) Tarif en vigueur au 01/01/2025.
(12) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.

SERVICES COMPLÉMENTAIRES DU BOUQUET LIBERTÉ

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

1 service 5 % de remise sur le prix à l'unité[1]	2 services 10 % de remise sur leur prix à l'unité[1]	3 services 15 % de remise sur leur prix à l'unité[1]

SERVICES « DU QUOTIDIEN »	Tarif mensuel à l'unité
Retraits déplacés illimités par carte	1,25 €/carte
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) : arrêt de commercialisation	Gratuit
Un service d'épargne automatique : Eparfix ou Eparplus	0,74 €
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,00 € 12/25 ans Gratuit
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	16,00 € 12/25 ans Gratuit
Opérations courantes illimitées[2]	2,60 €
Franchise d'agios dans la limite de 10 € d'intérêts débiteurs par trimestre[2]	1,65 €
Coffre-fort numérique[2]	1,20 € 18/25 ans Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur situation du compte par SMS : AlertEcureuil Formule Individuelle	2,55 € 12/25 ans Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur situation du compte par SMS : AlertEcureuil Formule Famille[2]	4,05 €
e-Cartes[3]	1,14 €

SERVICES « ASSURANCES »[4][5]	Tarif mensuel à l'unité[6]
Protection Juridique	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 2	Nous consulter
Assurance sur Epargne	Nous consulter

(1) Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion pour les produits d'assurances.
(2) Service non commercialisé auprès des mineurs.
(3) Sous réserve de commercialisation. Sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Epargne, d'être abonné aux services de banque à distance et d'être équipé de Sécur'Pass.
(4) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.
(5) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
(6) La première mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.

SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation[1] à une offre groupée de services	Satellis Essentiel	Satellis Essentiel Plus	Satellis Intégral
Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]	**10,30 €/mois soit 123,60 €/an**	**11,00 €/mois soit 132,00 €/an**	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic ou Visa Classic Izicarte[3] à débit immédiat	**10,30 €/mois soit 123,60 €/an**	**11,00 €/mois soit 132,00 €/an**	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Classic ou Visa Classic Izicarte[3] à débit différé	**10,95 €/mois soit 131,40 €/an**	**11,80 €/mois soit 141,60 €/an**	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte[3] à débit immédiat	-	-	**19,15 €/mois soit 229,80 €/an**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte[3] à débit différé	-	-	**19,15 €/mois soit 229,80 €/an**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Infinite à débit différé	-	-	**37,30 €/mois soit 447,60 €/an**
Cotisation seconde carte (identique à celle détenue, sauf Carte Visa Infinite)	**- 50 % sur Tarif standard**		

Cotisation à une offre groupée de services « 2 personnes »	Satellis Essentiel	Satellis Intégral
Forfait 2 Cartes Visa Classic à débit immédiat ou 2 Cartes Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]	**13,10 €/mois soit 157,20 €/an**	-
Forfait 2 Cartes Visa Classic à débit différé	**14,40 €/mois soit 172,80 €/an**	-
Forfait 2 Cartes Visa Premier à débit immédiat ou différé	-	**27,20 €/mois soit 326,40 €/an**

FUTÉO ET SOLUTION 16/17

Cotisation à une offre groupée de services	Futéo	Solution 16/17	Satellis Jeune 16/17ans
Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]	-	**1,00 €/mois**	**1,00 €/mois**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic à débit immédiat	**1,00 €/mois**	-	-

(1) Demi-tarif pour les jeunes de 18 à 25 ans.
(2) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

- Par opération avec un plafond de 80 € par mois..... **8,00 €**

Pour les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

- par opération..... **4,00 €**
- dans la limite d'un plafond spécifique mensuel de..... **16,50 €**

relatifs aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[1]

Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et éligibles à l'OCF

- par opération..... **8,00 €**
- dans la limite d'un plafond spécifique mensuel de..... **25,00 €**

relatifs aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[1]

Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base[2]

- par opération..... **4,00 €**
- dans la limite d'un plafond mensuel de..... **20,00 €**

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (pages 24 et 30). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention.

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur[3] ..... **10 % du montant de la créance dans la limite d'un plafond de 100,00 €[3]**
- Frais par saisie-attribution / Frais par saisie conservatoire ..... **110,00 €[3]**
- Frais pour gestion d'un paiement direct d'une pension alimentaire..... **28,50 €/trimestre**
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé ..... **12,50 €**

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
(2) Offre conforme à l'article D312-5-1 du Code Monétaire et Financier pris en application de l'article L312-1 du même code relatif au droit au compte.
(3) Ces frais ne sont pas soumis à la TVA.

À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :
- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision[1] (maximum 1 par jour)..... **12,50 €**
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire..... **25,00 €**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques..... **25,00 €**

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision[2]
  - chèque inférieur ou égal à 50 € ..... **22,00 €/rejet[2]**
  - chèque supérieur à 50 € ..... **42,00 €/rejet[2]**

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100 €[3]

Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.
(3) Hors commission d'intervention.

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision[1] (maximum 1 par jour)..... **12,50 €**

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[2]
  - prélèvement inférieur à 20 €..... **Montant de l'opération**
  - prélèvement supérieur ou égal à 20 €..... **12,00 €/rejet[3]**

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 40 €

Pour les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle Fragile (OCF)

Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[2]

- si montant de l'opération inférieur à 20 €..... **Montant du prélèvement plafonné à 6,00 €**
- si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €..... **6,00 € par rejet[3]**

Frais dans la limite d'un plafond spécifique de ..... **16,50 €/mois[4]**

Pour les détenteurs des Services Bancaires de Base[5]

- la tarification appliquée est limitée à 50 % du tarif standard et à 30 €/mois[3]

Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision..... **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ..... **Gratuit**

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif..... **Gratuit**

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[6] pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L 312-1-3 et R 312-4-3 du Code Monétaire et Financier..... **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[6] pour les clients détenteurs de l'OCF..... **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[6] pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L 312-1-3 et R 312-4-3 du Code Monétaire et Financier ..... **Plafonnement à 25,00 €/mois**

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.
(2) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télérèglements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.
(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.
(4) Plafond lié aux frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.
(5) Offre conforme à l'article D312-5-1 du Code Monétaire et Financier pris en application de l'article L312-1 du même code relatif au droit au compte.
(6) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs ..... **4,00 €/trimestre**

À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service franchise d'agios ou le service exonération d'agios (intérêts débiteurs) a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT[1][2]

- Autorisation de découvert permanente
  - intérêts débiteurs au taux de..... **18 %/an fixé dans la limite du taux d'usure**
  - frais de gestion[3]..... **14,50 €/an**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 800 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 18 %, le TAEG[4] ressort à 21,60 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Autorisation de découvert ponctuelle inférieure à 150 000 €
  - intérêts débiteurs au taux de ..... **18 %/an fixé dans la limite du taux d'usure**
  - frais de mise en place..... **Gratuit**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 18 %, le TAEG[4] ressort à 19,35 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Autorisation de découvert ponctuelle supérieure ou égale à 150 000 €
  - intérêts débiteurs au taux de ..... **Nous consulter[2]**
  - frais de mise en place..... **Nous consulter**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 150 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 4 % avec des frais de mise en place de 100 €, le TAEG[4] ressort à 4,93 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Découvert Négocié Dégressif OCF
  - intérêts débiteurs au taux de ..... **4,95 %/an fixé dans la limite du taux d'usure**

Pour exemple : pour une utilisation d'un Découvert Négocié Dégressif OCF d'un montant de 1 000 € dégressif par palier mensuel de 100 € par mois pendant 10 mois, au taux débiteur de 4,95 %, le TAEG[4] ressort à 5,04 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, pourra vous être communiqué sur demande.

- Découvert Négocié Dégressif standard ..... **Nous consulter[5]**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.
(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
(3) Ces frais sont inclus dans les offres groupées de services.
(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du Code de la Consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.
(5) Sous réserve de commercialisation.

DÉCOUVERT[1]

- Découvert non autorisé[2]
  - intérêts débiteurs au..... **Taux de l'usure[3]**

Pour exemple : pour un dépassement d'un montant de 800 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 18,75 %, le TAEG[4] ressort à 22,48 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Autres services

- Service franchise d'agios ..... **1,65 €/mois**

(service permettant de bénéficier d'une exonération des agios à concurrence de 10 € d'intérêts débiteurs par trimestre)

- Service exonération d'agios (intérêts débiteurs)

(service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)

  - exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500 €..... **3,50 €/mois**
  - exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000 €..... **6,60 €/mois**

CRÉDITS À LA CONSOMMATION[1][5]

CRÉDIT RENOUVELABLE

- Teoz[5][6] Izicarte[5][6]

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement[7] qui en fixe les conditions tarifaires.

À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
- Frais de dossier ..... **1 % du montant du prêt**
  - minimum ..... **100,00 €**
  - Crédits Jeunes[8]..... **Gratuit[9]**

AUTRES SERVICES

- Réédition de tableau d'amortissement :
  - en agence ..... **19,95 €**
  - via internet et applications mobiles..... **Gratuit**
- Mainlevée de garanties..... **95,00 €**
- Information annuelle aux cautions..... **Gratuit**
- Attestations diverses ..... **20,30 €**
- Location avec Option d'Achat[10]..... **Nous consulter**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.
(2) Dépassement non autorisé du solde du compte ou de l'autorisation de découvert convenue.
(3) Taux d'usure disponibles en agence.
(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R 314-3 du Code de la Consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.
(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.
(6) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve d'acceptation du dossier par BPCE Financement, prêteur.
(7) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.
(8) Crédit Etudiant, Crédit Micro Portable Etudiant, Crédit Apprenti, Crédit 1er véhicule, Crédit Permis à 1 euro par jour,...
(9) Hors crédit BPI France.
(10) Produit de BPCE LEASE, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CRÉDITS IMMOBILIERS[1]

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur ..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (% du montant emprunté)
  - prêt immobilier, prêt conventionné et prêt relais ..... **1 % du montant du prêt[2]**
    minimum ..... **700,00 €**
  - Prêt Epargne Logement (CEL et PEL), nouveau Prêt à Taux Zéro ..... **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Attestations diverses sur crédit en cours ..... **20,30 €**
- Réédition de tableau d'amortissement :
  - en agence ..... **19,95 €**
  - via internet et applications mobiles ..... **Gratuit**
- Double de contrat de prêt ..... **50,75 €**
- Information annuelle aux cautions (par prêt) ..... **Gratuit**
- Frais de mainlevée de garanties ..... **95,00 €**
- Frais de modulation ou de report d'échéances ..... **100,00 €[3]**
- Frais de modification de la date de prélèvement des échéances ..... **60,00 €**
- Modification du contrat de prêt ne donnant pas lieu à la rédaction d'un avenant au contrat de prêt ..... **250,00€**
- Modification du contrat de prêt donnant lieu à la rédaction d'un avenant au contrat de prêt (hors substitution Assurance Emprunteur et hors avenant de report d'échéances) ..... **500,00€**
- Frais de restructuration de prêt (suspension d'échéances ou accord amiable) ..... **500,00 €**
- Frais de réaménagement de prêt pour un crédit immobilier (renégociation) ..... **1,50 % du capital restant dû**
  - minimum ..... **1 500,00 €**
- Prélèvement d'un crédit immobilier sur compte externe faisant suite à une modification de contrat ..... **125,00 €**

GARANTIES

- Nantissement de produit Groupe BPCE ..... **Gratuit**
- Nantissement de produit hors Groupe BPCE ..... **300,00 €**

ASSURANCE

- Assurance Emprunteur[4] ..... **Nous consulter**

Le coût de l'Assurance Emprunteur dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit[5].

- Substitution Assurance Emprunteur ..... **Gratuit**

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Epargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du Code de la Consommation (Crédit Immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.
(2) Limité à 500 € dans le cadre d'un Prêt à l'Accession Sociale.
(3) Hors intérêts liés à la modulation ou au report.
(4) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des Assurances.
(5) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE DE GESTION

- Ouverture/clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA PME) **Gratuit**
- Ouverture Plan Epargne en Actions (PEA) ou Plan Epargne en Actions dédié aux PME (PEA PME)... **Gratuit**
- Frais de tenue de compte d'épargne inactif[1][2]..... **30,00 €/an**
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactif[2]..... **Droits de Garde**[3]

TRANSFERT

- Transfert CEL vers une autre banque..... **100,00 €**
- Transfert PEL vers une autre banque..... **100,00 €**
- Transfert PEP vers une autre banque..... **100,00 €**
- Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque ..... **Dans la limite d'un plafond de 150,00 €**
  - titres côtés ..... **15,00 €/ligne**
  - titres non côtés ..... **50,00 €/ligne**
- Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque... **Minimum de perception de 130,00 €**
  - commission par ligne ..... **7,00 €**
- Transfert vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**

ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

Selon périodicité	Papier	Électronique[4]
Annuelle	**Gratuit**	**Gratuit**
Autre périodicité	**1,45 €/relevé supplémentaire**	**Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Eparfix, Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique ..... **8,88 €/an**

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Écureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.
(2) Compte inactif au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier.
(3) Les frais et commissions prélevés semestriellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.
(4) Sous réserve de la souscription au service e-Documents.

> PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Epargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde

		Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille sur la base d'un arrêté au 30/06 et au 31/12 et prélevée semestriellement			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)
		Taux	Minimum de Perception	Maximum de Perception	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	jusqu'à 1 500 €	-	4,06 €/ semestre	4,06 €/ semestre	-
	au-delà de 1 500 €		11,68 €/ semestre	11,68 €/ semestre	
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	jusqu'à 30 000 €	0,20 %/ semestre	25,00 €/an	-	2,30 €/ semestre
	de 30 001 € à 99 999 €	0,10 %/ semestre			
	à partir de 100 000 €	0,05 %/ semestre			
Portefeuille sans valeur inscrite	-	-	8,50 €/ semestre	8,50 €/ semestre	-

Droits de Garde

Les Droits de Garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Frais de transaction

- Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

	Par internet	Par téléphone Direct Ecureuil-téléconseiller	En agence
Ordre exécuté			
Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50 %	1,15 %	1,45 %
Commission fixe par transaction	-	-	-
Minimum de perception	7,90 €	10,90 €	15,90 €
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères..... **Nous consulter**

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)[1]

Souscriptions

- Souscription OPC Groupe ..... **Nous consulter**
- Souscription OPC hors Groupe ..... **31,00 € + frais d'émetteur**

Cessions ou rachats

- Rachat OPC Groupe hors fonds à formule ..... **Gratuit**
- Rachat avant échéance de fonds à formule..... **Nous consulter**
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse..... **Nous consulter**

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PEA PME)

Droits de Garde

Les montants sont indiqués en € TTC	Droits de Garde		
	Valeurs Groupe	Valeurs Hors Groupe	
		Titres Côtés	Titres Non Côtés
Portefeuille composé soit uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de valeurs Groupe et Hors Groupe, soit uniquement de valeurs Hors Groupe			
Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne			
Jusqu'à 30 000 €	-	0,20 % par semestre	
De 30 001 € jusqu'à 99 999 €	-	0,10 % par semestre	
A partir de 100 000 €	-	0,05 % par semestre	
Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	2,30 € par semestre		
Plafond de perception	Dans la limite de 5,00 €/an	-	

À SAVOIR

Les Droits de Garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont prélevés en début de semestre de chaque année civile et calculés sur le nombre de lignes et les encours détenus en fin de semestre précédent (30/06 et 31/12).

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du client selon les cas.

Frais de transaction (achat ou vente)

	Par internet	Par téléphone Direct Ecureuil-téléconseiller	En agence
Actions	0,50 % du montant de la transaction	1,15 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction
Titres non côtés	-	-	1,20 % du montant de la transaction dans la limite d'un plafond de 250,00 €
Organisme de Placement Collectif (OPC)[1] Groupe	Pas de frais de transaction		
Organisme de Placement Collectif (OPC)[1] Hors Groupe	0,50 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères ..... **Nous consulter**

AUTRES OPÉRATIONS

- Attestation de plus-values (sur IFU) ..... **Gratuit**
- Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique (IFU) ..... **Gratuit**
- Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique (IFU) ..... **17,75 €**
- Relevé ponctuel de portefeuille ..... **8,10 €**
- Titres non côtés CTO[2]
  - frais d'ouverture ..... **203,00 €**
  - frais de gestion de dossier (opérations sur titre, détachement dividendes, etc.) ..... **75,00 €/acte**
  - frais de transaction ..... **1,20 % du montant de la transaction dans la limite d'un plafond de 250,00 €**
- Titres non côtés PEA
  - frais d'ouverture et/ou de gestion de dossier (opérations sur titre, détachement dividendes, etc.) ..... **Inclus dans les Droits de Garde**
  - frais de transaction ..... **1,20 % du montant de la transaction dans la limite d'un plafond de 250,00 €**

AUTRES SERVICES

- Bourse Esprit Ecureuil

Forfait Trois services :
- Abonnement, Assurance Moins-Values, Prise de bénéfices ..... **12,00 €**

Services à l'unité :
- Service Abonnement ..... **Gratuit**
- Service « Assurance Moins-Values »[3] ..... **7,00 €/an**
- Service « Prise de bénéfices » ..... **10,00 €/an**
- Direct Ecureuil Service Bourse ..... **Gratuit**

> ASSURANCE-VIE ..... Nous consulter

> PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention .... **Gratuit**

> SERVICES DE GESTION PRIVÉE ET BANQUE PRIVÉE

- Le conseil en gestion de patrimoine ..... **Nous consulter**
- La gestion sous mandat ..... **Nous consulter**

(1) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion confère le Document d'Information Client (DIC).
(2) Sous réserve de détenir des titres non côtés identiques dans le cadre d'un PEA ouvert dans nos livres.
(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. Caisse d'Epargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 005 200. L'immatriculation Caisse d'Epargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- Garanties Santé[1] ..... **Nous consulter**

Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.

- Garantie des Accidents de la Vie[1] ..... **Nous consulter**

Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.

- SECUR'Obsèques[2] ..... **Nous consulter**
- SECUR'Famille 2[3] ..... **Nous consulter**

Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.

- SECUR'Urgence[4] ..... **Nous consulter**

Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h, et ce, à la personne de votre choix.

- Assistance Vie[5] ..... **Nous consulter**

Contrat couvrant la dépendance totale ou partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.

- Start'Expat[6] ..... **Nous consulter**

Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé, de prévoyance et sur la responsabilité civile.

ASSURER VOS BIENS

- Assurance Auto[1] ..... **Nous consulter**
- Assurance 2 Roues[1] ..... **Nous consulter**
- Assurance Habitation[1] ..... **Nous consulter**
- Télésurveillance[7] ..... **Nous consulter**
- SECUR'Média[1] ..... **Nous consulter**

Contrat unique pour assurer en Formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.
Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des Assurances.
(2) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.
(3) SECUR'Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.
(4) SECUR'Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des Assurances.
(5) Ecureuil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des Assurances, 108 Bureaux de la Colline - 92213 SAINT-CLOUD Cedex.
(6) Association de Services des Français de l'Etranger confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.
(7) Prestation assurée par Verisure.

VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- Assurance Protection Juridique[1] ..... **Nous consulter**

Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels).

- Sérélia Téléassistance[2] ..... **Nous consulter**

Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- Assurance sur Epargne[1] ..... **27,00 €/an dont 3,00 € de frais de gestion**

En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Epargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- Assurance sur Compte[1]

Contrat destiné à vous indemniser des pertes pécuniaires occasionnées par un vol d'espèces, de clés, perte, vol ou destruction de papiers officiels ainsi que perte ou vol des moyens de paiement.

- Formule Individuelle ..... **36,00 €/an**
- Formule Famille ..... **57,60 €/an**

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Assurance Mobile[1] ..... **Nous consulter**
  avec mensualisation de la prime **Nous consulter**
- Protection Juridique[1] offre souscrite avant le 21/11/2021 ..... **Nous consulter**
- Assurance sur Epargne[1] offre souscrite avant le 22/11/2010..... **24,00 €/an**
- Sécur'Famille[3] ..... **Nous consulter**
- Satellis Protection[1] ..... **10,98 €/an**
- Satellis Juri-Protection[1] ..... compte simple **19,88 €/an**
- Satellis Juri-Protection[1] ..... compte joint **32,07 €/an**
- Ecureuil Solution Obsèques[4] ..... **Nous consulter**
- Garantie Urgence[5] ..... **Nous consulter**
- Garantie Famille[6] ..... **Nous consulter**
- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes Visa[1] ..... **13,20 €/an**
- Assurance Moyens de Paiements[1] ..... **18,30 €/an**
- Service Opposition[1] ..... **22,00 €/an**
- Satellis Assurance[1] ..... **15,70 €/an**
- Prévoyance du Locataire[7] ..... **Nous consulter**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des Assurances.
(2) Sérélia, une marque de la société Séréna, Groupe IMA : Société par Actions Simplifiée au capital de 2 007 829 € - 118 avenue de Paris - CS 89139 - 79061 NIORT - Cedex 09 - RCS NIORT : 353 508 443 - N° SAP353508443.
(3) SECUR'Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.
(4) Ecureuil Solutions Obsèques est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des Assurances.
(5) Garantie Urgence est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des Assurances.
(6) Garantie Famille est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des Assurances.
(7) Prévoyance du Locataire est un contrat d'assurance de CNP Assurances et CNP IAM, entreprises régies par le Code des Assurances.

AUTRES PRESTATIONS **ET SERVICES**

FRAIS DE SUCCESSION

Ouverture du dossier : calculés en fonction du montant des avoirs et des typologies de produits détenus au jour du décès, hors Assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

Produits détenus par le défunt : Assurance-vie[1] et non vie, contrat de capitalisation, Crédits, Concours divers (caution, compte débiteur), Titres (compte-titre, PEA), PEL (non échu), Compte professionnel, Coffres, Coffre-Fort Numérique.	**Tarifs**
Détention d'aucun ou d'un de ces produits	**1 % du montant des avoirs[2] Min : 70,00 € - Max : 350,00 €**
Détention d'au moins deux de ces produits	**1,30 % du montant des avoirs[2] Min : 150,00 € - Max : 750,00 €**

- Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors Pompes Funèbres) ..... **9,50 €**
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres..... **Gratuit**
- Succession internationale ..... **75,00 €**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant ..... **Gratuit**
- Frais annuel pour dossier non réglé, avec date d'ouverture >1 an ..... **70,00 €**

À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier,
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

AUTRES PRESTATIONS

- Frais de recherche de document(s) de moins d'un an ..... **15,00 €**
- Frais de recherche de document(s) de plus d'un an ..... **25,00 €**
- Recherches multiples pouvant donner lieu à la délivrance d'une attestation..... **Sur devis**
- Photocopie de chèque
  - de moins d'un an ..... **14,40 €/chèque**
  - de plus d'un an ..... **17,50 €/chèque**
- Frais de recherche sur contestation non justifiée d'un mandat de prélèvement SEPA[3] ..... **21,00 €**

(1) Les contrats d'Assurance-vie sont pris en charge dans le cadre de la succession mais n'entrent pas dans l'assiette de calcul des frais de succession.
(2) Exonération des frais d'ouverture du dossier lorsque le client décédé a moins de 29 ans.
(3) SEPA, voir définition page 47.

- Frais de recherche sur contestation non justifiée d'une opération effectuée par carte
  - en France ..... **36,00 € + frais éventuels facturés par la banque du commerçant**
  - à l'étranger ..... **66,00 € + frais éventuels facturés par la banque du commerçant**
- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) ..... **24,00 €/an**
- Caution bancaire immobilière, fiscale ..... **56,00 € + 2 % du montant de la caution/an**
- Attestations diverses (nouveau prêt à taux 0, de conventionnabilité, d'intérêts payés, fin de prêt, CAF, attestation de solde...) ..... **20,30 €/attestation**

OPÉRATIONS INTERNATIONALES(1)

OPTION INTERNATIONALE(2)

	Formule 1 : Voyage		Formule 2 : Séjour		Formule 3 : Séjour +	
	12/25 ans : Gratuit		12/25 ans : Gratuit		12/25 ans : -50 %	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités(5)	3/mois(4)	Illimités(5)	4/mois(4)	Illimités(5)	Illimités(4)(5)
Paiements par carte	Illimités(5)	10/mois	Illimités(5)	Illimités(5)	Illimités(5)	Illimités(5)
Virements	Illimités(7)	-	Illimités(7)	1/mois(6)	Illimités(7)	1/mois(6)
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois(3)		2 mois(3)		2 mois(3)	

CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEVISES(8)

- Commission de change ..... **Cours en vigueur**
- Commission de service ..... **3 %(9), mini 5,00 €**

À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

DÉLIVRANCE DE CHÈQUES DE VOYAGE (EXCLUSIVEMENT AMERICAN EXPRESS)

- Commission de change ..... **Cours en vigueur**
- Commission de service ..... **3 %(9), mini 5,00 €**

(1) Opérations en devises hors euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 47).
(2) Service réservé aux détenteurs d'une Carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
(3) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la Formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les Formules 2 - Séjour et 3 - Séjour +.
(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.
(5) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte. La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués selon le cours en vigueur.
(6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
(7) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.
(8) Sous réserve de disponibilité des fonds.
(9) Du montant du chèque ou de l'opération.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE[1]

À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-après selon le cours en vigueur.

RETRAIT D'ESPÈCES EN DEVISES

	Frais par retrait d'espèces à un DAB[2] d'une autre banque hors zone euro	Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque hors zone euro
Commission proportionnelle	2,80 %	2,80 %
Commission fixe	3,20 €	6,25 €

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISES

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
  - commission fixe ..... 1,00 €/paiement
  - commission proportionnelle ..... 2,80 %

OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euro

- Commission de service ..... 0,10 %[3]
  - minimum de perception ..... 30,00 €

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER

À SAVOIR

La Caisse d'Epargne Ile-de-France n'accepte plus les remises de chèques étrangers en euros et en devises. Pour vos encaissements étrangers, nous vous recommandons d'utiliser le virement ou le prélèvement SEPA[4], le virement international ou encore votre contrat monétique, le cas échéant. Renseignez-vous en agence.

CHÈQUE DE BANQUE EN DEVISES

- Frais d'émission d'un chèque de banque en devises (quel que soit le pays) :
  - commission proportionnelle ..... 0,10 %[3]
  - minimum de perception ..... 30,00 €
  - commission de change (en supplément) ..... 0,05 %[3]
  - minimum de perception ..... 15,00 €

VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA[4]

Virement en euro hors zone SEPA[4] ou en devises (quel que soit le pays) réalisé au guichet de l'agence

- Frais par virement en euro
  - commission proportionnelle ..... 0,10 %[5]

(1) Opérations en devises hors euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 47).
(2) DAB : Distributeur Automatique de Billets.
(3) Du montant du chèque.
(4) SEPA, voir définition page 47.
(5) De la contrevaleur euro du montant du virement.

- minimum de perception ..... 23,00 €
› frais du correspondant[1] ..... 25,00 €
- Frais par virement en devises
- commission proportionnelle ..... 0,10 %[2]
› minimum de perception ..... 23,00 €
- commission de change ..... 0,05 %[2]
› minimum de perception ..... 15,00 €
› frais du correspondant[1] ..... 25,00 €
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées) ..... 28,00 €
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc (virement en euro et dont le montant est < 150 000 €) ..... 5,00 €[1]
- Frais d'intervention (demande de retour de fonds, d'avis de sort, de correction) ..... 28,00 €
- Frais pour correction de date de valeur pour un virement international ..... 28,00 €
- Confirmation d'émission de virement ..... 19,00 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA[3]

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA[3]

- Frais par virement[4] ..... 15,00 €
- Commission de change ..... 0,05 %[2]
- minimum de perception ..... 15,00 €
- Frais d'intervention (demande de rejet de fonds, d'avis de sort) ..... 28,00 €
- Confirmation de réception de virement ..... 19,00 €
- Code BIC/IBAN ou coordonnées bancaires absentes ou incorrectes ..... 28,00 €

À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.
Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

› COMPTES EN DEVISES[5]

LES COMPTES EN DEVISES

- Ouverture de compte (individuel ou joint) ..... Gratuit
- Frais de tenue de compte ..... Gratuit
- Envoi de relevé (périodicité mensuelle) ..... Gratuit
- Clôture de compte (individuel ou joint) ..... Gratuit

LE CHANGE SCRIPTURAL (POUR LES COMPTES EN DEVISES)

- Commission de change ..... 0,05 %[6]
- minimum de perception ..... 15,00 €

› OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Service retraits déplacés à l'international (offre réservée aux 12-25 ans). ..... **Gratuit**
Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale et 4 retraits en devises gratuits par mois.

(1) Tous frais à charge de l'émetteur.
(2) De la contrevaleur euro du montant du virement.
(3) SEPA, voir définition page 47.
(4) Ces frais n'intègrent pas la commission de change. Elle sera tarifée séparément.
(5) Sous réserve de commercialisation.
(6) Du montant du chèque ou de l'opération.

TARIFICATION
ET AVANTAGES JEUNES

TARIFICATION SPÉCIFIQUE ET AVANTAGES TARIFAIRES DÉDIÉS AUX JEUNES SELON L'ÂGE

Extrait des offres/services listés dans la présente brochure.

FONCTIONNEMENT DU COMPTE

- Tenue de compte[1] de dépôt ..... 12/25 ans **Gratuit**
  (hors offres groupées de services)
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
  - Formule Individuelle ..... 12/25 ans **-50 %**

OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

FORMULE INDIVIDUELLE (VOIR LE DÉTAIL DE L'INTÉGRALITÉ DES SERVICES INCLUS DANS LES OFFRES INITIAL, CONFORT ET OPTIMAL EN PAGES 19 À 21)

Jeunes jusqu'à 28 ans inclus

	Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]	Visa Classic[3] ou Visa Classic IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé[5]	Visa Premier[5] ou Visa Premier IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Platinum[5] ou Visa Platinum IZICARTE[4] Débit Différé	Visa Infinite[5] Débit Différé
Formule Initial souscrite jusqu'au 31/12/21	1,50 €/mois		-	-	-
Formule Initial souscrite à compter du 01/01/22	2,00 €/mois		-	-	-
Formule Confort souscrite jusqu'au 31/12/21	3,00 €/mois		4,00 €/mois	-	-
Formule Confort souscrite à compter du 01/01/22	4,00 €/mois		6,00 €/mois	-	-
Formule Optimal souscrite jusqu'au 31/12/21	6,00 €/mois			8,00 €/mois	
Formule Optimal souscrite à compter du 01/01/22	8,00 €/mois			10,00 €/mois	

(1) Ces frais sont inclus dans les offres groupées de services.
(2) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(3) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des clients à partir de 12 ans.
(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(5) Les Cartes Visa Classic à débit différé, Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

FORMULE FAMILLE

Dans une Formule Famille, le(s) parent(s) règle(nt) une cotisation mensuelle unique permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 12 à 28 ans inclus, de bénéficier de la formule avec leur propre compte et carte bancaire adaptée selon leur âge ainsi que des services essentiels au quotidien[1].

CRÉDITS À LA CONSOMMATION[2]

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
- Frais de dossier :
  - Crédits Jeunes[3]..... **Gratuit[4]**

OPTION INTERNATIONALE[5]

	Formule 1 : Voyage		Formule 2 : Séjour		Formule 3 : Séjour +	
	12/25 ans					
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités[6]	3/mois[7]	Illimités[6]	4/mois[7]	Illimités[6]	Illimités[6][7]
Paiements par carte	Illimités[6]	10/mois	Illimités[6]	Illimités[6]	Illimités[6]	Illimités[6]
Virements	Illimités[8]	-	Illimités[8]	1/mois[9]	Illimités[8]	1/mois[9]
Tarification	Gratuit		Gratuit		9,00 €/mois	
Engagement	1 mois[10]		2 mois[10]		2 mois[10]	

Dans le cadre d'un retrait par carte au distributeur automatique hors France, des frais peuvent s'appliquer selon les conditions de la banque détenant le distributeur.

(1) Les services chéquiers et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.
(2) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Epargne et après expiration du délai légal de rétractation.
(3) Crédit Etudiant, Crédit Micro Portable Etudiant, Crédit Apprenti, Crédit 1er véhicule, Crédit Permis à 1 euro par jour,…
(4) Hors crédit BPI France.
(5) Service réservé aux détenteurs d'une Carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
(6) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte. La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués selon le cours en vigueur.
(7) Hors frais applicables par la banque étrangère.
(8) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.
(9) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
(10) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la Formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les Formules 2 - Séjour et 3 - Séjour+.

INFORMATIONS **UTILES**

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : 09 69 36 45 45[1][2]

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : 09 69 36 39 39[1]

Pour toute perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Epargne.

NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

BPCE ASSURANCES IARD

BPCE Assurances IARD Société Anonyme au capital de 61 996 212 € - Entreprise régie par le Code des Assurances 350 663 860 RCS Paris - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société Anonyme au capital de 73 801 950 € - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE

Société Anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des Assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

BPCE LEASE

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 354 096 074 € - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'ORIAS n°07 029 339 www.orias.fr - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

CNP ASSURANCES

Société Anonyme au capital social de 686 618 477 €, entièrement libéré, entreprise régie par le Code des Assurances, ayant son siège social 4 promenade Coeur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux, enregistrée au SIREN sous le n°341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.
(2) Numéro cristal concernant uniquement les contrats BPCE Assurances IARD.

VERISURE
Société par actions simplifiée au capital de 1 085 736 € - Siège social : 1 place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 - Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. »

IMA ASSURANCES
Société Anonyme au capital social de 157 000 000 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des Assurances dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 632.

MSH INTERNATIONAL
Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

BPCE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 207 603 030 €. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris - RCS Paris n°493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°08 045 100.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Espace SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :
Espace unique de paiements en euro, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOUDRE UN LITIGE

VOTRE CAISSE D'EPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence/e-agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR ÉCRIT
Caisse d'Epargne Ile-de-France Service Relations Clientèle - 26-28 rue Neuve Tolbiac CS 91344 - 75633 Paris Cedex 13

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai.
Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse.
En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de votre réclamation, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur de la consommation*** de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediateur-ceidf.fr(1) rubrique "Déposer un dossier"	Médiateur de la consommation de la Caisse d'Epargne Ile-de-France TSA 31359 - 75621 Paris Cedex 13

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers**, pour les litiges sur les services et placements financiers - hors Assurance-vie - (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par internet via le formulaire électronique disponible sur le site amf-france.org/fr/le-mediateur(1), rubrique "Saisir le médiateur"	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance**, pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org(1)	Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : https://ec.europa.eu/consumers/odr/(1)

* Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.
(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès internet.

NOTES

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils,
prenez rendez-vous avec votre conseiller sur :
www.caisse-epargne.fr

CAISSE D'EPARGNE
ILE-DE-FRANCE

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France – 26/28 rue Neuve Tolbiac – CS 91344 – 75633 PARIS CEDEX 13 – Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier – Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance – Capital de 2 375 000 000 euros – 382 900 942 RCS Paris – Siège social : 19, rue du Louvre – 75001 Paris – Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200 – www.orias.fr. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042).

Crédit photos : Adobe Stock • Imprimeur : Eproc Factory - 3, rue de l'Atlas 75019 Paris.
Réf. MOD.09.00.000.286-01/01/2025 - V3 - mise à jour au 01/09/2025